



COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mardi 02 octobre 2018 à 20 h30

Présents : Mmes Marie-France CURTAUD, Virginie DALLA COSTA, Nathalie GIOVANNACCI, Nathalie MAILLARD et Carole RAVAL.
MM René BELLEMIN, Francis DEVILLIERS, Alexandre FAUGE, Christian FAUGES, Jean-Paul PERRIAT et Alexandre VEUILLET.

Absent et excusé :

ORDRE DU JOUR :

● **Approbation du CR du Conseil Municipal du 7 Aout 2018**

Approbation du compte-rendu à l'unanimité des membres du conseil présent.

● **Permis de construire déposé par M. Pédro MORGADO, construction d'une maison individuelle, au lieudit chemin des Balmes.**

Le Conseil Municipal donne son accord.

● **Permis de construire déposé par le CCLA, construction d'un bâtiment pour les services techniques de la CCLA à la zone artisanale du Goutier.**

Le Conseil Municipal donne son accord.

● **Délibération : extension du RIFSEEP aux agents relevant des cadres d'emplois des adjoints techniques territoriaux.**

Suite à la mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions Expertises et de l'Engagement Professionnel) par décret du 20 mai 2014, il est proposé de le mettre en application pour les cadres d'emplois techniques dans les mêmes conditions que pour la filière administrative.

A ce jour, seuls les agents de la filière administrative et les adjoints de maîtrise sont éligibles au RIFSEEP. L'organe délibérant détermine par délibération, après avis du conseil technique, le régime indemnitaire et décide de ses modalités d'application et de ses limites, dans le cadre des textes législatifs ou réglementaires.

L'autorité territoriale décide des montants individuels propres à chaque agent, dans le respect de limites prévues par la délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal :

-DÉCIDE d'approuver le projet de délibération relatif à l'instauration du RIFSEEP pour les cadres d'emplois techniques soumis au comité le 31 /08 2018.

Vote à l'unanimité.

● **Délibération : avenant 2018 à la convention du syndicat du Thiers pour l'entretien du réseau d'eau potable et la fourniture de l'eau.**

Le Maire donne lecture à l'assemblée de l'avenant à la convention du 7 juin 1982 et l'avenant à la convention du 9 mars 2017 passés avec la commune de Nances et le Syndicat des Eaux du Thiers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'avenant à la convention du Syndicat du Thiers pour l'entretien du réseau d'eau potable et l'avenant à la convention du 9 mars 2017 pour la fourniture de l'eau.
- Accepte le versement pour l'année 2018 de la somme de 5 480.09€ HT au Syndicat du Thiers pour l'entretien du réseau d'eau potable ainsi que les branchements particuliers nouveaux.
- Accepte le tarif de 0.4087 €/m³ pour la vente d'eau à la commune par le Syndicat du Thiers.
- Autorise le maire à signer tout document s'y rapportant.

• **Approbation à l'unanimité de l'inscription des coupes à l'état d'assiette, la destination et le mode de vente de chacune des coupes de l'année 2019.**

Approbation de la nomination en tant que garants de Alexandre Fauge, Christian Fauges, Jean-Paul Perriat.

• **Questions diverses :**

- Lecture de la lettre de remerciement de l'équipe Nances Racing concernant la dotation et l'organisation de la course de caisses à savon.
- Analyse du tilleul (chef-lieu) : lecture du courrier d'expertise de l'ONF. Le Conseil Municipal demande d'un devis pour l'élagage, à étudier lors du prochain conseil municipal.
- Date pour remise des articles pour le bulletin municipal pour le **15 Novembre 2018**.
- Information : procès-verbal relatif au débat sur les orientations du PADD.
- Présentation du bilan du recensement de la population 2018 : 214 habitations, 482 personnes sur la commune.
- Courrier concernant le refus de demande de certificat d'urbanisme Veuillet JP.
- Courrier concernant les réseaux eau potable et d'eau de source du projet d'aménagement Bellemin/Veuillet.
- Lecture du courrier de Monsieur Gérard Bellemin concernant l'entretien des toitures de la Chapelle Sainte Rose et du lavoir du chef-lieu : la commission travaux doit faire chiffrer les travaux nécessaires.
- Cérémonie du 11 novembre : heure à fixer en fonction de la fanfare.
- Repas des aînés : le dimanche 9 décembre
- Noël des enfants : le samedi 15 décembre

Fin de la réunion à 22h30

Le Maire,

Alexandre FAUGE.

